



Bruxelles, le 25.7.2013  
C(2013) 4847 final

**DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION**

**du 25.7.2013**

**relative au programme d'appui à la gouvernance en Algérie, sous le programme  
SPRING à financer sur le budget général de l'Union européenne**

## DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 25.7.2013

### relative au programme d'appui à la gouvernance en Algérie, sous le programme SPRING à financer sur le budget général de l'Union européenne

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1638/2006 du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 arrêtant des dispositions générales instituant un instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)<sup>1</sup> et notamment son article 13,

vu le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil<sup>2</sup>, (ci-après le «règlement financier»), et notamment son article 84,

considérant ce qui suit:

- (1) La communication conjointe de la Commission européenne et de la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité «Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée»<sup>3</sup> définit les priorités suivantes: a) transition démocratique et renforcement institutionnel, b) partenariat avec la population, et c) développement économique et croissance inclusive et durable.
- (2) La Commission a adopté la décision concernant le programme SPRING (*Support for partnership, reforms and inclusive growth*) en faveur de la région Voisinage Sud sur le poste 19 08 01 01 du budget général de l'Union européenne le 26 septembre 2011<sup>4</sup>.
- (3) Les objectifs du programme SPRING sont de répondre aux défis socio-économiques urgents auxquels les pays partenaires de la région du sud de la Méditerranée doivent faire face et de les soutenir dans leur phase de transition démocratique. Le programme SPRING se focalisera spécialement sur le soutien lié à la transformation démocratique et au renforcement institutionnel ainsi qu'au développement économique et à la croissance inclusive et durable. SPRING est un programme multi-pays doté d'une approche globale qui offre la flexibilité nécessaire pour moduler l'assistance sur la base des progrès réalisés par chaque pays sur la voie d'une démocratie durable et profonde et d'un développement socio-économique inclusif, en appliquant le principe «plus de soutien pour plus de réformes».
- (4) Le programme d'appui à la gouvernance en Algérie s'inscrit parfaitement dans le secteur de la bonne gouvernance qui constitue un axe transversal du programme indicatif national 2011-2013 de l'Algérie et dans le cadre du partenariat privilégié

<sup>1</sup> JO L 310 du 9.11.2006, p. 1.

<sup>2</sup> JO L 298 du 26.10.2012, p. 1.

<sup>3</sup> COM(2011)200 final du 08.03.2011.

<sup>4</sup> C(2011)6828 du 26.09.2011.

actuellement négocié avec les autorités algériennes, notamment en soutien de la mise en œuvre du futur plan d'action UE-Algérie (2013-2017).

- (5) Le programme d'appui à la gouvernance en Algérie est un programme au caractère novateur qui vise à lancer des actions et des initiatives pilotes avec un large éventail de partenaires, afin de tester leur pertinence, leur fiabilité et leur influence concrète sur les problématiques concernées. Les programmes de l'UE sont habituellement orientés vers les réformes sectorielles, tandis que ce programme d'appui à la gouvernance cherchera la coopération avec des organismes et des institutions disposant d'une certaine autonomie, voire d'une indépendance par rapport à l'appareil exécutif de l'État. Ce programme s'appuiera cependant sur l'expérience du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A)<sup>5</sup>, et des deux phases du programme déjà mises en œuvre ou en cours d'exécution.
- (6) La présente décision porte sur la fixation de la contribution spécifique du programme SPRING au programme d'appui à la gouvernance en Algérie et sur le mode de gestion de ce programme, étant donné que son financement est déjà couvert par la décision de financement du programme SPRING C(2011) 6828 adoptée le 26 septembre 2011 (total de 350 millions d'EUR divisé en 65 millions d'EUR pour 2011 et 285 millions d'EUR pour 2012).
- (7) La présente décision est conforme aux conditions énoncées à l'article 94 du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union<sup>6</sup> (ci-après les «règles d'application»).
- (8) La Commission peut confier des tâches d'exécution du budget en gestion décentralisée (gestion indirecte avec le pays partenaire) au pays tiers bénéficiaire désigné dans la présente décision, sous réserve de la conclusion d'une convention de financement. Le niveau de décentralisation prévu est conforme aux conditions énoncées à l'article 53 quater et à l'article 56 du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes (ci-après le «règlement financier n° 1605/2002»).
- (9) Les mesures prévues par la présente décision ne relèvent pas des catégories de mesures pour lesquelles l'avis du comité est requis. Les États membres et le Parlement européen seront informés dans un délai d'un mois à compter de la date de son adoption, conformément à l'article 13, paragraphe 4, de l'acte de base.

DÉCIDE:

#### *Article premier*

#### **Adoption du programme**

Le programme d'appui à la gouvernance en Algérie sous le programme SPRING, constitué de l'action précisée au deuxième alinéa, est approuvé.

L'action, dont la description figure en annexe est la suivante :

- Programme d'appui à la gouvernance en Algérie

---

<sup>5</sup> C(2002)2913 du 02.08.2002.

<sup>6</sup> JO L 362 du 31.12.2012, p. 1.

## *Article 2*

### **Contribution financière**

La contribution maximale de l'Union européenne autorisée par la présente décision pour la mise en œuvre du programme d'appui à la gouvernance en Algérie est fixée à 10 millions EUR, à financer sur la ligne budgétaire 19.08.01.01 du budget général de l'Union européenne, sur l'allocation 2012 du programme SPRING, approuvé par la décision de financement C(2011) 6828 adoptée le 26 septembre 2011.

## *Article 3*

### **Modalités de mise en œuvre**

Les tâches d'exécution du budget en gestion décentralisée peuvent être confiées aux entités désignées dans l'annexe jointe, sous réserve de la conclusion des conventions y afférentes.

La section 4 de l'annexe visée à l'article 1, deuxième alinéa, énonce les éléments exigés par l'article 94, paragraphe 2, des règles d'application.

La contribution financière visée à l'article 2 couvre également tout intérêt qui pourrait être dû pour retard de paiement.

## *Article 4*

### **Modifications non substantielles**

Les augmentations ou les modifications cumulées des dotations en faveur d'actions spécifiques n'excédant pas 20 % de la contribution visée à l'article 2, premier alinéa, ne sont pas considérées comme substantielles, pour autant qu'elles n'aient d'incidence significative ni sur la nature ni sur les objectifs des actions. Le recours à la réserve pour imprévus est pris en compte dans le plafond visé au présent article.

L'ordonnateur compétent est autorisé à adopter ces modifications non substantielles, dans le respect des principes de bonne gestion financière et de proportionnalité.

Fait à Bruxelles, le 25.7.2013

*Par la Commission*  
*Štefan FÜLE*  
*Membre de la Commission*

**ANNEXE**

**Fiche d'action du programme d'appui à la gouvernance en Algérie**

## ANNEXE

à la décision d'exécution de la Commission approuvant le programme d'appui à la gouvernance en Algérie sous le programme SPRING

### Fiche d'action pour le programme d'appui à la gouvernance en Algérie

#### 1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Programme d'appui à la gouvernance en Algérie Numéro CRIS: ENPI/2012/24479		
Coût total	Coût total estimé : 12,45 millions EUR  Coût total de la contribution du budget de l'UE: 10 millions EUR  Cette action fait l'objet d'un cofinancement de la part de l'Algérie pour un montant de 2,45 millions EUR		
Méthode d'assistance / Modalités de mise en œuvre	Approche par projet  Gestion partiellement décentralisée avec l'Algérie		
Code CAD	15150	Secteur	Participation démocratique et société civile

#### 2. MOTIF ET CONTEXTE

##### 2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Ce programme a pour objectif d'intervenir en appui institutionnel auprès des organismes étatiques et non étatiques qui ne dépendent pas obligatoirement du gouvernement, mais qui ont une influence marquée sur la bonne gouvernance. Cette priorité se traduira par un programme de renforcement de la gouvernance politique et économique en Algérie, par le biais d'une mise à niveau de divers organes qui l'influencent directement ou indirectement. Ces deux premiers volets seront complétés par un volet transversal «communication-médias-transparence».

*Ce programme pourrait être présenté comme un «P3A d'appui à la gouvernance – programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association».*

La mission d'identification et de formulation a permis d'identifier plusieurs interlocuteurs, bénéficiaires potentiels du programme, qui sont des organismes non-gouvernementaux ou gouvernementaux qui ont une influence importante dans la gouvernance du pays. À titre indicatif, il pourrait s'agir de l'Assemblée nationale populaire et du Conseil de la nation (les deux chambres du Parlement), de l'Office de lutte contre la corruption, de la Cour des comptes, de l'École nationale supérieure des journalistes d'Alger – afin de développer le journalisme d'investigation indépendant – et du barreau des avocats. Ces partenariats représentent un ensemble de 5 à 7 projets d'un montant compris entre 1 et 1,5 million d'EUR. Cette mobilisation pourrait

prendre la forme de formations courtes, de missions d'accompagnement et d'assistance technique de courte durée, de jumelages, de TAIEX, voire de mini-projets complets regroupant un ensemble d'activités sous une même thématique.

## **2.2. Contexte**

### **2.2.1. Contexte national**

#### **2.2.1.1. Situation économique et sociale et analyse de la pauvreté**

L'Algérie est le pays le plus peuplé de la région du Maghreb, avec une occupation géographique déséquilibrée: 65% de la population réside en effet dans la région Nord, dont 43 % sur le littoral méditerranéen. Classée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) en raison des revenus liés à l'exploitation des hydrocarbures, l'Algérie est un pays de presque 37 millions d'habitants dont la population a été multipliée par 3,5 depuis son indépendance en 1962 et dont la croissance démographique se stabilise aux alentours de 1,5 % depuis la moitié des années 2000.

L'accès des populations aux services de base essentiels (eau, électricité, éducation et santé) a été amélioré. Cependant, la question de l'accès au logement et le problème du chômage demeurent des préoccupations majeures. Selon les chiffres du gouvernement le taux d'emploi (ratio emploi/population) est de 37,6 % au niveau national (63,3% hommes, 11,5% femmes) et le taux de chômage officiel de 10%. Le chômage des jeunes est trois fois plus élevé. La différence entre le taux d'emploi et le taux de chômage met en évidence le phénomène du secteur informel, au sujet duquel il n'existe pas de statistiques fiables.

Dans ce contexte, le secteur public joue un rôle central dans le pays, intervenant dans presque tous les secteurs et représentant jusqu'à un tiers des 9 millions d'emplois de l'économie formelle.

L'Algérie a recouvré la stabilité politique, économique et sociale et bénéficie, depuis 1999, d'une croissance économique soutenue qui a permis, selon les chiffres officiels, une réduction du chômage et une amélioration du niveau de vie de la population, tout en offrant de nouvelles perspectives pour le développement humain. En effet, elle bénéficie d'un accroissement constant de son PIB par habitant depuis le début des années 2000, celui-ci s'élevant à 4 567,6 USD en 2011. Cet état est conjoncturel et est lié à la dépendance de l'économie algérienne au secteur des hydrocarbures qui a bénéficié ces dernières années de performances très favorables en relation à un marché mondial en demande croissante. L'Algérie a profité de cet environnement pour abaisser son taux d'endettement et reconstituer son stock de réserves de changes qui atteignait 190 milliards de dollars à la fin de l'année 2012. Cependant, cette progression ne peut s'inscrire dans la durée si le pays garde sa dépendance quasi-exclusive à ce secteur (représentant 97 % des recettes d'exportation et 45 % du PIB).

#### **2.2.1.2. Politique de développement national**

L'Algérie s'est engagée dans un vaste programme de réformes structurelles politiques, sociales et économiques, dont l'objectif primordial vise, outre l'appui à la diversification de l'économie au-delà du secteur des hydrocarbures et la promotion d'une économie productive et créatrice d'emplois, à consolider l'État de droit, à renforcer la participation de tous les citoyens aux processus de développement et à

poursuivre, dans une perspective d'équité et d'égalité, la réduction des disparités qui peuvent persister selon les milieux et les régions et assurer, ainsi, la durabilité du développement humain.

Une modernisation du système budgétaire est également en préparation. Elle prévoit l'introduction d'un budget axé sur les résultats et la responsabilisation politique ou administrative des acteurs concernés. À cette fin, il reste nécessaire de renforcer la production de statistiques et d'études d'impact des mesures prises sur les politiques sectorielles ainsi que la coopération interministérielle et intersectorielle qui intègrent la contribution des différentes tutelles et la participation de tous les acteurs concernés.

Il est à souligner que, malgré les événements du «Printemps arabe», l'Algérie n'a pas connu de grands mouvements sociaux. Des tensions sociales ne sont toutefois pas à exclure dans le futur.

### **2.2.2. Contexte sectoriel: politiques et enjeux**

Le gouvernement a pris conscience du fait que la politique budgétaire interventionniste suivie ces dernières années rend la position de l'Algérie encore plus vulnérable face aux fluctuations des prix des hydrocarbures. Les dépenses de fonctionnement de l'État ont explosé ces deux dernières années et les dépenses d'investissement n'ont pas toujours obtenu les résultats escomptés en termes d'amélioration des capacités de production et de productivité à long terme. Cette politique risque également de mettre en péril le rôle prééminent que devrait jouer le secteur privé comme relais de la croissance durable. Afin de préserver une position de stabilité macroéconomique, des réformes structurelles plus ambitieuses sont nécessaires, notamment pour réduire le chômage des jeunes et des femmes, et la progression des dépenses courantes doit être contrôlée par un meilleur ciblage des transferts sociaux, une meilleure allocation des subventions et des appuis plus durables à la création d'emplois.

La connaissance des facteurs de variabilité socioéconomiques et des inégalités territoriales étant encore imparfaite en Algérie, un meilleur ciblage nécessitera des capacités de recherches socio-économiques accrues et des enquêtes spécifiques sur la performance des services et interventions publics, pour que les décideurs nationaux disposent de toutes les informations requises pour mener à bien leur processus d'arbitrage au cours de la budgétisation. L'Algérie a une tradition de planification centralisée qui a pu ralentir la transition vers un modèle économique moderne. Cette tradition ayant atteint ces limites, il sera désormais nécessaire de créer des espaces de dialogue et de recherche d'un consensus social large arbitrant les grandes priorités de la nation.

### **2.3. Enseignements tirés**

En ce qui concerne les cibles de ce programme d'appui à la gouvernance en Algérie, l'UE dispose de peu d'enseignements directs. Cela est dû essentiellement au caractère novateur du programme, qui prévoit de lancer des actions et des initiatives pilotes avec une grande variété de partenaires. Les programmes de l'UE sont habituellement orientés vers des réformes sectorielles, tandis que ce programme d'appui à la gouvernance cherchera la coopération avec des organismes et institutions disposant d'une certaine autonomie, voire d'une indépendance par



rapport à l'appareil exécutif de l'État. Il convient néanmoins de noter que, dans le domaine de la gouvernance économique, des acquis plus conséquents existent du fait notamment du récent programme d'appui à la réforme des finances publiques soutenu par l'UE. Le niveau d'implication et la demande en ce sens formulée par un certain nombre d'interlocuteurs, qui transparaissent dans le présent programme, montrent la volonté de ces acteurs de s'investir dans la dynamique d'amélioration de la gouvernance économique du pays à de nombreux niveaux, et notamment dans la gestion des finances publiques.

## **2.4. Actions complémentaires**

### **Actions de l'UE en cours:**

L'UE met en œuvre un certain nombre d'actions pertinentes pour la gouvernance politique, financées par l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) en cours. En ce qui concerne le programme indicatif national (PIN) 2007-2010 pour l'Algérie (220 millions d'EUR), les axes prioritaires étaient a) la réforme de la justice, b) la croissance économique et l'emploi, et c) le renforcement des services publics de base.

Pour la période couverte par le PIN 2011-2013 (172 millions d'EUR), les domaines de concentration sont, d'une part, la croissance économique et l'emploi, et, d'autre part, le développement durable et la culture.

L'Algérie participe au programme régional EuroMed Justice III pour le développement d'un espace de coopération en matière de justice dans la région euro-méditerranéenne (5 millions d'EUR, septembre 2011 – septembre 2014), qui s'inscrit dans la continuité des projets EuroMed Justice I (2004-2006) et II (2007-2010). Son prédécesseur, le programme EuroMed Justice II (17 millions d'EUR), fournit un appui à la réforme du système pénitentiaire sur une période d'exécution de 48 mois. Le programme EuroMed – Police III (5 millions d'EUR, pour une période d'exécution de 2011-2014), s'inscrit dans la continuité des projets EuroMed Police I (2004-2006) et II (2007-2010) qui ont permis de renforcer les liens entre les organisations de police et de sécurité entre les États de l'Union européenne et les partenaires de la politique européenne de voisinage-Sud (PEV), en mettant au point de nouveaux instruments de coopération opérationnelle.

Finalement, les programmes d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A) ont financé jusqu'à ce jour un grand nombre d'actions ponctuelles visant la gouvernance en Algérie, ainsi que cinq actions de jumelage de taille plus conséquente. L'UE vient de décider la poursuite et le renforcement de ces actions, avec un financement supplémentaire de 30 millions d'EUR. Ce nouveau programme d'appui à la gouvernance aura une logique semblable aux programmes P3A, mais les actions à mettre en œuvre s'inscriront dans une approche intégrée pour la promotion de la gouvernance en Algérie.

En matière de gouvernance économique, la coopération de l'UE avec l'Algérie est actuellement couverte dans le domaine macro-économique par un volet d'assistance technique au ministère des finances, qui soutient une cellule de pilotage placée sous la direction du cabinet du ministre.

Ce volet est géré par le programme P3A II sur lequel s'appuiera le projet gouvernance. En effet, l'Unité de Gestion de Programme (UGP) du P3A II est la

seule entité qui peut mobiliser en Algérie des jumelages, TAIEX, SIGMA et elle recrute à la fois de l'assistance technique nationale et internationale pour ses appuis à court terme. Le programme P3A, doté d'un financement de 5 millions d'EUR, appuie notamment la préparation d'un plan stratégique de modernisation de la gestion des finances publiques, déclinant les étapes de la réforme à mettre en œuvre et des actions préparatoires. Dans le domaine de la gouvernance micro-économique, l'UE met en œuvre actuellement le deuxième programme d'appui à la PME (PME II, 40 millions d'EUR) qui, à part un volet important de mise à niveau des entreprises dans cinq secteurs à fort potentiel, appuie aussi le ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement et les institutions régulatrices et de soutien à la qualité sous la tutelle du ministère.

### **Actions d'États membres en cours:**

Parmi les États Membres de l'UE, la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) met en place, pour le compte du gouvernement allemand un programme régional «Bonne Gouvernance Maghreb» doté d'un financement de 6,1 millions d'EUR pour la période 2003-2013. Ce programme régional accompagne les efforts de réforme et de transition en facilitant le dialogue régional sur les diverses approches et résultats dans des secteurs clés de la réforme.

Le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France dispose d'une palette très vaste de partenariats, généralement mis en œuvre à l'appui des administrations, institutions et centres de recherche et de formation français homologues. Les domaines de concentration de l'assistance française dans le domaine de la gouvernance sont l'État de droit – entre autres, la prévention des conflits dans l'espace public, la lutte contre le crime organisé et la toxicomanie, la sécurité routière – la gouvernance de la magistrature et des professions judiciaires, la gouvernance des associations, la formulation des politiques publiques, le rôle du Parlement, la gouvernance du système éducatif, spécialement tertiaire, et la presse.

Les actions menées par l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni ont été plus ponctuelles. L'Institut du commerce extérieur (ICE) italien a ainsi formé les associations de femmes chefs d'entreprises à la gouvernance d'entreprise, et le «Fonds pour le partenariat arabe» du *Foreign and Commonwealth Office* intervient dans les secteurs de la presse, de l'audiovisuel, de l'accès à la justice et de l'entrepreneuriat féminin. L'Espagne se propose de continuer son appui au Secrétariat d'État à la prospective et aux statistiques et la Belgique envisage des actions d'appui à la société civile dans son prochain programme pluriannuel de partenariat.

### **Actions des bailleurs multilatéraux en cours:**

Des actions complémentaires de gouvernance sont menées par le PNUD, qui gère un programme «Appui au Parlement algérien», financé à hauteur de 2 millions d'EUR avec des ressources propres et des contributions des Pays-Bas et de la Norvège, pour appuyer les réformes du gouvernement et renforcer les capacités des fonctionnaires et des parlementaires, en intégrant la dimension genre. Le projet accorde une attention particulière à la représentation des femmes au Parlement, conformément à l'article 31 *bis* de la constitution. La Conférence nationale des parlements des États-Unis intervient également depuis 2001 dans la formation des élus de l'Assemblée

populaire nationale (ANP), et la France a mené des actions d'appui aux parlements des pays francophones de la région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

## **2.5. Coordination des bailleurs de fonds**

La coordination des actions entre bailleurs et entre États Membres est assurée par la Délégation de l'Union européenne en sa qualité de coordinatrice du Groupe d'Efficacité de l'Aide dans le pays.

## **3. DESCRIPTION DETAILLÉE**

### **3.1. Objectifs**

Le programme d'appui à la gouvernance en Algérie n'est pas un «programme sectoriel» mais s'inscrit, de par sa logique, dans une approche délibérément transversale.

L'objectif général du programme est de contribuer à une gouvernance démocratique plus participative et plus inclusive en Algérie.

Le programme s'articule en deux volets: d'une part, la gouvernance politique et, d'autre part, la gouvernance économique, qui seront complétés par un volet «communication-médias-transparence».

**A.** Le volet de la gouvernance politique s'articule autour de trois domaines d'intervention, correspondant à trois objectifs spécifiques:

- 1) la lutte contre la corruption, l'objectif spécifique étant de consolider les institutions spécialisées dans la lutte contre la corruption au sens large du terme;
- 2) le renforcement de la gouvernance démocratique à travers un appui à l'administration de l'APN et aux parlementaires, notamment aux femmes élues, l'objectif spécifique consistant à améliorer la performance de l'administration de l'APN et des parlementaires;
- 3) l'accès au droit et à la justice, les objectifs spécifiques étant de rapprocher de la population le service public de la justice et d'améliorer les prestations des avocats.

**B.** Le volet de la gouvernance économique s'articule autour de trois domaines d'intervention, correspondant à autant d'objectifs spécifiques:

- 1) le renforcement des systèmes de suivi de la gestion financière publique, l'objectif spécifique étant le renforcement des capacités des institutions, des experts et des médias externes à l'exécutif associés à différents titres aux systèmes de gestion et de suivi de la gestion financière publique;
- 2) l'élaboration et l'évaluation des politiques économiques et sociales du secteur public, l'objectif spécifique consistant à améliorer le ciblage de la politique budgétaire et à élargir le débat sur les grandes orientations économiques et sociales de la nation;
- 3) la promotion de la responsabilité sociétale dans le secteur public et privé, l'objectif spécifique étant la meilleure prise en compte par les organisations,

publiques et privées, de leur responsabilité sociétale, avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

C. Le volet communication-médias-transparence s'articule autour de trois domaines d'intervention, correspondant à trois objectifs spécifiques:

- 1) la professionnalisation des médias;
- 2) la qualité de l'information fournie par les médias dans le domaine politique et économique;
- 3) l'accessibilité de l'information sur les fonctions et les activités des organismes publics partenaires du présent programme.

### **3.2. Résultats escomptés et principales activités**

Les principaux résultats (A) escomptés pour le volet gouvernance politique et les domaines d'intervention énumérés sont les suivants:

- Résultat A1: la Direction des investigations de l'Office Central de Répression de la Corruption (OCRC) est opérationnalisée.

- Résultat A2: l'organisation et les capacités techniques de l'administration parlementaire sont améliorées, ainsi que celles des parlementaires en matière de rédaction de lois conformes aux conventions internationales applicables à l'Algérie.

- Résultat A3: la gouvernance externe de l'APN est améliorée par la création d'un espace de dialogue et de partenariat entre les parlementaires et la société civile.

Des jumelages et des contrats de services (formations, voyages d'études, séminaires et assistance technique pour l'élaboration et l'utilisation de banques de données) sont envisagés pour atteindre les résultats A1, A2 & A3.

- Résultat A4: les mécanismes d'accès au droit à la justice sont institutionnalisés, les capacités des avocats améliorées, les politiques de communication et de visibilité de l'Ordre d'avocats d'Alger (OAA) définies et mises à exécution.

Des contrats de services (formations, séminaires et assistance technique) sont envisagés pour atteindre ce résultat.

L'impact recherché au niveau de la gouvernance politique est la maîtrise par les institutions concernées des techniques d'organisation et de fonctionnement et un surcroît de transparence et d'espace de communication et de dialogue public.

Pour ce qui concerne la gouvernance politique, l'implication des institutions concernées par le projet est caractérisée par une intégration des activités visant la gouvernance interne et la gouvernance externe. En effet, la gouvernance interne est un préalable pour la bonne exécution des activités projetées dans les quatre domaines d'intervention. C'est ainsi que l'Office Central de Répression de la Corruption (OCRC) est tenu d'opérationnaliser ses fonctions d'investigation dans le respect de la confidentialité des données personnelles et des droits et libertés fondamentales des personnes faisant l'objet d'une enquête. De même, l'APN doit moderniser ses méthodes d'organisation et de fonctionnement en préalable aux prestations des

parlementaires en matière de logistique et de communication avec le corps électoral et l'OAA est tenu d'institutionnaliser les mécanismes qui permettent un meilleur accès au droit et à la justice, en parallèle avec la mise à niveau des avocats concernés.

Les principaux résultats (B) escomptés pour le volet gouvernance économique et les domaines d'intervention énumérés, sont les suivants:

Le premier objectif spécifique consiste à appuyer les entités responsables du contrôle externe, la recherche universitaire en finances publiques et les médias intéressés par le suivi de la dépense publique. Les principaux résultats escomptés sont:

- Résultat B1: la remise à niveau des mécanismes de vérification externe sur la dépense publique, y compris les marchés publics;
- Résultat B2: l'accroissement en quantité, qualité et réseautage du réservoir de spécialistes en finances publiques.

Le deuxième objectif spécifique vise à accompagner l'orientation stratégique de la politique budgétaire du gouvernement vers la diversification économique et la promotion de la cohésion sociale et territoriale. Les principaux résultats escomptés sont:

- Résultat B3: un meilleur usage des outils de connaissance produits par le service statistique public dans le ciblage des politiques sociales, économiques et d'aménagement du territoire;
- Résultat B4: une meilleure connaissance et communication aux décideurs et au public des disparités sociales, économiques et territoriales;
- Résultat B5: une plus grande maîtrise des outils de suivi et d'évaluation de la performance des services publics et des interventions d'assistance sociale et de promotion de la diversification économique.

Le troisième objectif spécifique entend promouvoir en Algérie l'agenda de la responsabilité sociétale des organisations, et en particulier l'entrepreneuriat responsable. La responsabilité sociétale, liée à l'agenda du développement durable, se définit comme la responsabilité d'une entité (agent économique, groupe, collectivité, etc.) par rapport aux conséquences sociales, sanitaires et environnementales de ses activités. Le présent programme entend appuyer non seulement la meilleure connaissance en Algérie des référentiels existants – comme la norme ISO 26000 – mais, plus largement, des processus permanents et durables d'amélioration continue, notamment dans les entreprises privées, moteurs de la croissance hors hydrocarbures (adhésion volontaire à des réseaux et plateformes défendant la promotion des droits et responsabilités sociétales, etc.).

Ces interventions pourraient concerner la gouvernance de l'entreprise dans un ou plusieurs des domaines d'appréciation de la responsabilité sociétale consacrés par le consensus international, à savoir: les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques et les questions relatives aux consommateurs. Conformément aux priorités de développement de l'UE, les approches décentralisées visant les communautés et le développement local et la participation des femmes et des jeunes à la vie économique seraient des thématiques privilégiées. Le résultat escompté est:

- Résultat B6: une meilleure prise en compte de la responsabilité sociétale des organisations, publiques et privées, par les différentes parties prenantes.

L'impact recherché au niveau de la gouvernance économique est la maîtrise par les institutions externes à l'exécutif des outils de contrôle et d'évaluation de la dépense, y compris l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques, ainsi que la création d'une pépinière d'experts académiques, de journalistes et de futurs praticiens qui comprennent et utilisent ces outils. Au niveau de la gouvernance économique on vise, à travers les actions mises en œuvre, l'amélioration de la qualité des politiques économiques et sociales, une plus grande efficacité de l'effet multiplicateur de la dépense publique d'équipement et un meilleur ciblage de la dépense courante, en vue d'une rationalisation des dépenses sociales et d'une croissance à la fois plus robuste et plus inclusive.

La gouvernance économique s'articule autour de 5 activités principales (dont les résultats associés sont rappelés entre parenthèses):

Activité 1: appui aux structures de contrôle externe algériennes, avec un renforcement des capacités de la Cour des comptes. Il est envisagé de privilégier l'instrument de jumelage, l'échange entre institutions consœurs étant mieux adapté dans ce secteur. De plus, l'organisation d'ateliers et conférences sera privilégiée avec un appui ponctuel d'assistance technique (résultat B1).

Activité 2: développement de la pépinière d'experts et d'étudiants/chercheurs dans le domaine économique et de la gestion des finances publiques en appuyant notamment l'organisation de conférences, d'ateliers, de voyages d'études, de réalisation d'enquêtes, et de publications entre l'Algérie et l'Europe (résultat B2).

Activité 3: rationalisation des dépenses sociales avec un meilleur ciblage des transferts sociaux vers les catégories les plus vulnérables en élaborant une enquête nationale sur le revenu des ménages. Une assistance technique et/ou un jumelage est pressenti en appui à un groupe de travail regroupant l'ONS, la direction de la prospective et des politiques du ministère des finances, et du ministère de la solidarité nationale et de la famille (résultats B3 et B4).

Activité 4: renforcement des outils modernes de recherche appliquée, d'évaluation des politiques publiques et d'enquêtes de satisfaction, afin d'améliorer la performance et la transparence des politiques publiques. Commande d'enquêtes et d'études et d'assistance technique à définir en fonction des besoins sectoriels (résultat B5).

Activité 5: développement de réseautage et de promotion de la «responsabilité sociétale» des entreprises et institutions publiques et privées (ISO 26000), notamment pour le développement durable environnemental et pour le rôle des femmes et jeunes entrepreneurs. Projet d'assistance technique pour la création d'une plateforme commune et permanente entre chambres de commerce, associations syndicales, associations professionnelles, établissements publics industriels et commerciaux ou administrations publiques, avec pour objectif de créer une émulation par la comparaison et le partage d'expérience autour des bonnes pratiques en matière de responsabilités sociétales (résultat B6).

Les principaux résultats escomptés (C) pour le volet communication-médias-transparence et les domaines d'intervention énumérés, sont les suivants:

Par rapport à l'objectif concernant le renforcement et l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs dans les médias algériens:

- Résultat C1: un noyau de professionnels des médias est formé aux principes essentiels de la gouvernance politique et économique;
- Résultat C2: la capacité de management des médias est renforcée;
- Résultat C3: les capacités de suivi des organes et de professionnels des médias sont accrues pour accompagner le processus décisionnel des autorités et éclairer celui-ci.

Par rapport à l'objectif concernant une plus grande transparence dans le domaine politique et économique en Algérie:

- Résultat C4: les missions de journalisme d'investigation sont accrues;
- Résultat C5: des plaidoyers pour la stricte application des lois en vue d'un meilleur accès à l'information sont élaborés et conduits auprès du public et des autorités;
- Résultat C6: la sensibilisation de la presse et du public aux standards internationaux de transparence budgétaire et à la qualité de l'information économique et financière livrée par les médias.

Par rapport à l'objectif concernant le volume et la qualité de l'information accessible au public sur les fonctions et les activités des organismes partenaires du présent programme, accompagné par une plus grande transparence dans le domaine politique et économique en Algérie:

- Résultat C7: la communication institutionnelle de la Cour des comptes au public sur le contrôle des finances de l'État et des autres établissements publics est graduellement enrichie;
- Résultat C8: la communication aux autres institutions de l'État et au public de l'information traitée par l'Office national des statistiques est modernisée selon les standards internationaux en la matière;
- Résultat C9: la diffusion des résultats des études socioéconomiques et des études de suivi et d'évaluation des services publics est améliorée;
- Résultat C10: l'espace de communication et de dialogue public est raffermi entre les parlementaires de l'APN, la population et la société civile au sens large;
- Résultat C11: les capacités de communication de l'Ordre des avocats d'Alger avec les professionnels du droit et avec les justiciables sont renforcées;
- Résultat C12: les fonctions statutaires de l'institution nationale de prévention de la corruption en matière d'établissement et de diffusion de rapports sont renforcées et mieux connues du public.

### **3.3. Risques et hypothèses**

Les risques intérieurs et extérieurs qui pourraient compromettre la réalisation des activités du projet sont limités. Les organismes porteurs des actions sont conscients de la nécessité de se diriger vers une plus grande ouverture et une démocratie plus

inclusive. On constate, en dépit de la diversité des acteurs choisis pour le projet, une ferme convergence de volontés et une grande cohérence dans l'intention de promouvoir le changement par étapes.

Certains risques inhérents aux organismes partenaires au programme, comme une faible capacité d'absorption, existent. Cependant, ces risques peuvent être atténués par une adaptation graduelle des ambitions du programme avec une accélération progressive de sa mise en œuvre. De plus, les actions correspondent à des demandes réelles des organismes et seront portées par une forte détermination à en réussir la mise en œuvre par la conjugaison des efforts. Aussi, la plupart des actions seront-elles mises en œuvre au moyen de partenariats avec des organismes européens qui ont déjà une grande expérience dans ce genre d'appuis.

L'hypothèse prépondérante est que le gouvernement et la société civile en Algérie poursuivent la voie du dialogue, tout en reconnaissant que le choix d'une plus grande ouverture est irrévocable, et en se mettant d'accord sur une orientation vers une gouvernance démocratique plus inclusive.

### **3.4. Questions transversales**

Le gouvernement algérien a pris des mesures afin de renforcer le rôle de la femme dans la vie publique pour atteindre progressivement la parité de genre dans tous les domaines de la société. Les femmes feront l'objet d'une attention particulière dans l'ensemble des activités, en particulier quant à leur participation aux actions de formation et d'échange.

#### ***Durabilité***

Un gage très important de la durabilité des actions est la grande disponibilité de financement national pour tous ces organismes. Le niveau de formation du personnel clé des organismes bénéficiaires est souvent très bon. En outre, les organismes sont généralement bien structurés et organisés, comme on peut s'y attendre dans un système institutionnel de tradition francophone. Ce qui manque actuellement, c'est un rattrapage par rapport aux standards internationaux. Il faut rappeler aussi que pratiquement tous les organismes choisis ont déjà une expérience de collaboration avec des réseaux professionnels internationaux et ils ont la capacité d'héberger les appuis extérieurs et de s'approprier ces appuis dans leur travail quotidien.

### **3.5. Parties prenantes**

L'originalité de l'approche du programme d'appui à la gouvernance à adopter en Algérie réside dans le bon choix des partenaires, et leur accompagnement par étapes, en élargissant au fur et à mesure la portée et l'ambition des coopérations déjà engagées. Les organismes retenus jouissent d'une indépendance constitutionnellement garantie ou au moins d'une autonomie réglementaire et financière: la Cour des comptes est un organe constitutionnel, comme l'est l'Assemblée populaire nationale, qui est la «chambre basse» du Parlement algérien; les centres de recherche sont des établissements publics scientifiques et technologiques, tenus au seul respect du plan national de la recherche dans l'usage des subventions publiques; les partenaires dans le domaine des médias se composent de journaux d'État, mais également de journaux privés, et ils incluent des médias audio-visuels publics comme privés. Par ailleurs, l'Office national des statistiques est un organisme indépendant sous la tutelle du ministère des finances et assure la



coordination générale du Conseil national des statistiques. L'analyse institutionnelle effectuée montre que les organismes retenus pour ce programme se sont tous munis de programmes internes de renforcement des capacités et ont tous l'expérience de la coopération internationale, souvent avec des partenaires de l'UE.

#### **4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

##### **4.1. Convention de financement**

Pour mettre en œuvre cette action, il est envisagé de signer une convention de financement avec le pays partenaire, telle que prévue à l'article 184, paragraphe 2, point b, du règlement financier ou à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou.

##### **4.2. Période de mise en œuvre opérationnelle indicative**

La période de mise en œuvre opérationnelle indicative de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites aux sections 3.2 et 4.3 seront réalisées, est de 48 mois, sous réserve de modifications à convenir par l'ordonnateur responsable dans les accords concernés.

##### **4.3. Composantes et modules de mise en œuvre**

###### **4.3.1. Gestion partiellement décentralisée avec le pays partenaire**

La présente action ayant pour objectif trois composantes (volet gouvernance politique, volet gouvernance économique et volet communication-médias-transparence) sera mise en œuvre grâce à une gestion partiellement décentralisée avec l'Algérie (représentée par le ministère du commerce, l'autorité contractante pour l'ancrage institutionnel et le ministère des affaires étrangères pour la coordination) conformément à l'article 53 c et à l'article 56, du règlement financier (CE, Euratom) n° 1605/2002, selon les modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'attribution de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante pour toutes les procédures de marchés publics, sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex-ante pour les marchés publics > 50 000 EUR et peut exercer un contrôle ex-post pour les marchés publics ≤ 50 000 EUR. La Commission exerce un contrôle ex ante de toutes les procédures d'attribution de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les coûts de fonctionnement et les marchés dont le montant ne dépasse pas les plafonds indiqués dans le tableau ci-dessous.

<b>Travaux</b>	<b>Fournitures</b>	<b>Services</b>	<b>Subventions</b>
< 300 000 EUR	< 300 000 EUR	< 300 000 EUR	≤ 100 000 EUR

La contribution financière couvre partiellement, pour un montant de 200.000 EUR, les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Le changement du mode de mise en œuvre constitue un changement substantiel, excepté lorsque la Commission «re-centralise» ou diminue le niveau de tâches d'exécution budgétaire préalablement déléguées au pays partenaire bénéficiaire.

Conformément à l'article 262, paragraphe 3, des règles d'application, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés publics établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement financier. Ces règles, à l'instar des règles applicables aux procédures de subvention en vertu de l'article 193 du règlement financier, sont fixées dans la convention de financement signée avec le pays partenaire.

L'UGP (Unité de gestion du projet) sera celle du programme P3A II, et la seule habilitée à mobiliser des jumelages, TAIEX et SIGMA, en étroite concertation avec la Direction générale Europe du Ministère des Affaires étrangères. Un contrat d'assistance technique décentralisé sera passé par cette entité. Cette assistance technique sera composée d'une équipe d'appui technique et de conseil, composée d'un conseiller technique et d'une réserve d'AT à court terme pour des actions ponctuelles d'appui.

#### **4.4. Champ d'application de l'admissibilité géographique pour la passation de marchés dans le cadre de la gestion centralisée directe et de la gestion décentralisée**

Sous réserve de ce qui suit, l'admissibilité géographique en termes de lieu d'établissement en vue d'une participation aux procédures de passation de marchés publics et en termes d'origine des fournitures et matériaux achetés, telle qu'établie dans l'acte de base, est applicable.

L'ordonnateur responsable peut étendre l'admissibilité géographique conformément à l'article 21, paragraphe 7 de l'acte de base, si les produits et services ne sont pas disponibles sur les marchés des pays concernés, en cas d'extrême urgence, ou si les règles d'admissibilité risquent de rendre extrêmement difficile, voire impossible, la réalisation de la présente action.

#### **4.5. Budget indicatif**

<b>Module</b>	<b>Montant en milliers EUR</b>	<b>Contribution de tiers (indicative, si connue)</b>
4.3.1. – Gestion décentralisée avec l'Algérie	9.100	2.450
4.7. – Evaluation et audit	300	s.o.
4.8. – Communication et visibilité	300	s.o.
Imprévus	300	s.o.
<b>Total</b>	<b>10.000</b>	<b>2.450</b>

#### **4.6. Suivi de l'exécution**

Un monitoring annuel est envisagé. Les indicateurs figurant dans le plan d'action seront suivis.

La Commission peut procéder à un suivi orienté vers les résultats, par l'intermédiaire de consultants indépendants, à compter du sixième mois de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet. Ce suivi prendra fin au plus tard six mois avant la fin de la phase de mise en œuvre opérationnelle.

#### **4.7. Evaluation et audit**

Les évaluations et audits seront menés par la Commission en gestion centralisée directe.

La Commission procédera à des évaluations externes par l'intermédiaire de consultants indépendants, de la manière suivante:

- une éventuelle mission d'évaluation à mi-parcours;
- une évaluation finale pendant la phase de clôture.

Une mission d'audit complet aura lieu en fin de programme. Une mission d'audit complet ou partiel à mi-parcours pourra aussi être organisée au besoin.

Ces tâches d'évaluation et d'audit seront exécutées au moyen de contrats de services utilisant l'un des contrats-cadres de la Commission ou une autre procédure d'appel d'offres.

#### **4.8. Communication and visibilité**

Le programme respectera les dispositions du manuel de visibilité de l'UE applicables aux actions extérieures, disponible sur le site web suivant de la Commission:

[http://ec.europa.eu/europeaid/work/visibility/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/visibility/index_en.htm)

En particulier, les activités suivantes sont prévues: séminaires, formations, réunions, publications, émissions et expositions au bénéfice d'un large public afin de le sensibiliser aux différentes problématiques liées à la gouvernance.

Les actions concernant le volet communication-médias-transparence recevront une attention particulière, afin de d'exploiter à fond le potentiel de communication et visibilité du programme d'appui à la gouvernance en Algérie.

Le(s) marché(s) de visibilité sera (seront) partiellement décentralisé(s) et/ou exécuté(s) en gestion centralisée directe, où l'utilisation des contrats-cadres serait envisageable.